

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : BP 2018 : Délégation Enseignement Supérieur et Recherche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la recherche et à l'enseignement supérieur, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

En 2018, le Département a la volonté de poursuivre son intervention en faveur du renforcement des pôles de compétence de l'enseignement supérieur et de prendre part au financement de projets de recherche d'envergure et structurants pour notre territoire.

L'aide portée à la restructuration immobilière et la réhabilitation de sites d'excellence scientifique et de campus attractifs et fonctionnels participe de cette volonté tout en s'inscrivant dans les objectifs du CPER 2015-2020 dans le cadre de la priorité : « Consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques ». Ces opérations améliorent la qualité des enseignements et permettent, en regroupant différents laboratoires de recherche ou formations d'ingénieur, de constituer des pôles d'envergure nationale (les neurosciences à La Timone par exemple).

Par son engagement financier, le Conseil départemental rend aussi possible la constitution de plateformes technologiques dotées d'équipements de recherche de pointe. De même, les projets de recherche et d'installations d'envergure sont structurants pour notre territoire et le rendent attractif pour la communauté scientifique (les sciences mécaniques et acoustiques à Château-Gombert).

Promotion de l'enseignement supérieur

L'augmentation du taux de qualification, condition première d'une meilleure insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes passe par l'accès du plus grand nombre aux formations supérieures post-bac tout en étant aussi un facteur déterminant de développement et d'attractivité de notre territoire.

Le Conseil départemental s'est engagé auprès de l'Université et des Grandes écoles dans la mise en place du programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès de tous les collégiens du département à l'enseignement supérieur et à la recherche en leur faisant découvrir les perspectives d'avenir offertes dans les métiers de la science. Il s'inscrit résolument dans une démarche de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre les inégalités sociales et culturelles.

Diffusion de la culture et rayonnement scientifique

A partir des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche, le Département encourage et valorise les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. L'objectif en 2018 sera d'amplifier et d'étendre le périmètre des actions à tout le territoire car aujourd'hui la plupart des actions sont concentrées sur les sites de Marseille et d'Aix-en-Provence.

Afin de valoriser et vulgariser les productions scientifiques des acteurs de la recherche de notre territoire et le talent de nos chercheurs, le Département organisera la troisième édition du «Prix Départemental pour la Recherche en Provence» en sélectionnant et mettant en lumière quelques unes des meilleures contributions.

Le souhait d'une grande diffusion des travaux de recherche et du rayonnement scientifique du territoire se traduit par le financement de chaires d'excellence, le soutien de l'accueil de chercheurs étrangers en résidences, notamment au sein de l'Institut Méditerranéen de Recherche Avancée (IMéRA) et de campus d'été (IRD).

L'insertion professionnelle des étudiants

Aux côtés de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, le Département soutient les pôles PEPITE PACA OUEST (label national) afin de développer les réseaux et l'esprit d'entreprendre des étudiants et des collégiens. Enfin, le Département soutient les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des doctorants et participe, notamment, à l'organisation des «Doctoriales en Provence».

La mise en cohérence des actions

En vertu de l'article 27 de la loi NOTRe, le Département souhaite élaborer un Schéma de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS) propre permettant de préciser et renforcer son intervention en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche. La politique publique et les actions à mettre en œuvre seront décrites dans ce schéma, en cohérence avec les stratégies régionale et nationale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL